

Présents : 51 adhérents à jour de leurs cotisations.

Pouvoirs : 33, conformes à l'art. 18 des statuts (cinq pouvoirs au maximum par adhérent présent).

L'AG est ouverte à 15h00 par M. Alain SELIN, Président sortant de l'A.H.E.R.R.A.

L'ordre du jour est celui porté sur les convocations.

A 15h30, il est constaté que le quorum n'est pas atteint. Comme prévu dans les statuts et annoncé dans les convocations, le président clos l'AG en cours et annonce la tenue d'une nouvelle AG à 16h00.

La nouvelle AG est ouverte à 16h00 par M. Alain SELIN, Président sortant de l'A.H.E.R.R.A.

Sur proposition du CA, l'AG décide de traiter une question diverse avant le rapport moral.

1/ Questions diverses : envois des convocations

2 adhérents signalent n'avoir pas reçu leurs convocations à l'AG.

Le secrétaire indique que l'envoi des convocations s'est fait de la manière suivante :

1/ pour les adhérents de SALIGNAC et ENTREPIERRES (environ 300), par un envoi non nominatif via la poste. Ceci car plus de 90% des familles de ces 2 communes ont un adhérent à l'AHERRA et qu'il est donc plus économique financièrement, mais surtout en temps de travail, de les toucher par ce biais. Les convocations en nombre suffisant ont été fournies à la poste. La responsabilité du non acheminement de ces convocations n'incombe donc pas à l'AHERRA. Par ailleurs, cette façon de procéder est conforme aux statuts.

2/ pour tous les autres adhérents (environ 200), par un envoi nominatif via la poste. Procédé également conforme aux statuts. Le président procède à ce propos à un comptage des présents avertis ainsi. Ils sont moins d'une dizaine. La mise sous pli de ces convocations, qui est un gros travail, est donc assez peu rentable.

Le secrétaire fait bien observer que le travail qui devrait idéalement être fourni par une association ne provient que du travail bénévolement fourni par ses membres volontaires, et que celui-ci n'est pas extensible indéfiniment.

Les remarques au sujet de l'envoi des convocations sont cependant prises en considération et les noms de plusieurs personnes volontaires pour ce travail sont relevés : Mmes VENET, LEFEVRE, d'ANNOVILLE, RICHAUD et M. FOURNIER. Dans la mesure de ses moyens humains, le CA de l'AHERRA verra donc s'il y a moyen d'améliorer la procédure d'envoi des convocations.

2/ Rapport Moral (par M. Alain Selin)

Voilà déjà un an que l'AHERRA a repris du service; la première préoccupation du CA a été de savoir exactement ce qui se préparait, pour cela il a fallu aller aux renseignements afin de se faire une idée la plus juste du problème.

Nous avons donc pris contact avec un grand nombre d'élus, d'organismes et de responsables du projet pour cerner la réalité.

Après ce débroussaillage de la question on avait un aperçu beaucoup plus juste de la chose.

Connaître et maîtriser ce qui se préparait, c'était bien, mais pas suffisant; il fallait à présent imposer l'AHERRA comme association responsable et déterminée C'est ce que nous avons fait en particulier auprès de M. le préfet et des décideurs du département.

Cela à passé, entre autres, par :

- la manifestation lors de la venue de M. le Sous-Préfet à Entrepierres,
- le char de carnaval à Sisteron,
- la venue d'Alain Caillat qui a animé la réunion de travail sur le traitement des ordures ménagères,
- la remise à M. le Sous-Préfet en visite à Salignac d'un document relevant un grand nombre d'erreurs dans l'étude du site de la Colette
- la parution de 3 Décrets d'informations qui développaient toutes nos actions.

Je crois que les objectifs que s'était fixés le CA ont été atteints et même au-delà.

Si le bilan est positif le mérite ne revient pas seulement au CA, mais aussi aux commissions.

La commission technique a déjà bien travaillé sur l'étude de la Colette et c'est elle qui a élaboré le document remis à M. le Sous-Préfet.

La commission action a aussi fait un bon travail. C'est à elle que revient la réussite du char de carnaval et le sondage effectué sur nos 2 communes pour ne citer que les plus importants.
La commission juridique quant à elle n'a pas trouvé l'élan qui lui aurait permis de bien fonctionner et cela simplement à cause du trop petit nombre de personnes que comporte cette commission.
La commission presse a peu travaillé. Elle n'a fait que le nécessaire, mais elle aussi souffre de trop peu d'effectif.

Ces commissions sont ouvertes à tous les adhérents, il suffit d'être volontaire pour participer à leurs travaux. La réussite de notre objectif ne doit pas être le seul fait du CA.
Plus nous serons nombreux à y travailler, plus les chances de réussite seront grandes. La délégation de pouvoir est la pire des choses dans une association comme la nôtre

Je vous invite donc à venir renforcer ces commissions, d'autant qu'un gros travail d'étude sur les documents préparatoires au plan départemental devra être fait pour nous permettre de maîtriser ces documents afin de pouvoir faire les contre-propositions et les critiques nécessaires. Toutes les commissions auront du pain sur la planche avec ces dossiers.

Il est évident que les élections du printemps bloquent le dossier, mais il est tout aussi évident qu'après, les choses vont se bousculer. C'est pourquoi nous devons maîtriser au mieux le dossier.

Le plan départemental, avec tout ce qui en découle est un gros dossier, mais cela ne doit pas pour autant polariser l'association uniquement sur ce projet. Les commissions ne sont pas limitées en nombre, donc si des adhérents ont des projets qui sont en rapport avec le but de l'association, à savoir : "la protection de la nature et de l'environnement, la défense concernant la mise en valeur du patrimoine", et qui ont la volonté de les faire aboutir, ils peuvent, ils seront les bienvenus, nous rejoindre dans la ou les commissions qui seront créées pour ce ou ces projets et à eux de les mener à bien.

Je ne vais pas monopoliser la parole plus longtemps donc je la donne à M. les Maires ou à leurs représentants, mais avant je voudrais vous rappeler notre objectif : c'est que le CET ne se fasse pas à la COLETTE.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3/ Rapport financier (par M. André Lacroix)

Livret A	22092,52
Compte courant	10306,88
Caisse	457,15
Total	32856,55

Ce rapport a été vérifié et est approuvé par le commissaire aux comptes, M. Gilles Guieu.
Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4/ Fixation du montant des cotisations

Statutairement, le CA est habilité à fixer seul le montant de la cotisation annuelle. Dans sa réunion précédant l'AG, le CA a souhaité le ramener à 25 F. Sur proposition du président, le CA a cependant décidé de laisser la décision finale à l'AG.

Le CA propose donc à l'AG de fixer le montant de la carte d'adhérent à 25 F.
Cette proposition est refusée par l'AG. 68 votes contre, 16 votes pour, 0 abstentions.
Le montant de la carte d'adhérent reste donc fixé à 50 F.

5/ Election du tiers sortant au C.A.

Le tiers sortant du CA en 2000 se compose de : Mmes GIULI, de MAHIEU, MM. LEFEVRE, MARCONNET, PELLENCQ, PROCTER. Par ailleurs, M. WILSON a remis sa démission.

Mmes GIULI, de MAHIEU, MM. LEFEVRE, PELLENCQ sont à nouveau candidats. Ils sont réélus à l'unanimité. Mme GUIOMAR, M. DJANOFF et M. FOURNIER sont élus à l'unanimité comme nouveaux membres du CA, en remplacement des sortants.

Le CA remercie les membres sortants pour le travail réalisé durant l'année écoulée. Une mention spéciale pour M. Julian WILSON pour le très gros travail accompli, en particulier la réalisation d'une grande partie des panneaux "NON à la décharge" et son rôle très actif dans la commission "action".

La composition du CA à l'issue de l'AG est donc :

ALTMANN	Claude	ENTREPIERRES
ANDRES	Vincent	ENTREPIERRES
DE MAHIEU	Patricia	SALIGNAC
DUCHOSS OY	Michel	SALIGNAC
FOURNIER	Michel	ENTREPIERRES
DJANOFF	Patrick	CHÂTEAU-ARNOUX
GIULI	Estelle	ENTREPIERRES
GUIEU	Gilles	ENTREPIERRES

GUIOMAR	Liliane	CHÂTEAU-ARNOUX
HUBERT	Valérie	ENTREPIERRES
LACROIX	André	ENTREPIERRES
LEFEVRE	Philippe	ENTREPIERRES
PELLENCQ	Patrick	SALIGNAC
REINERT	Richard	ENTREPIERRES
SELIN	Alain	SALIGNAC
TRABUC	Christian	SALIGNAC
VENET	Francis	ENTREPIERRES

6/ Election des commissaires aux comptes

Mme Estelle Giuli est élue commissaire aux comptes.

M. Gilles Guieu est reconfirmé à ce poste.

7/ Présentation du bureau à l'A.G.

Sur proposition du président et avec son accord unanime, l'AG s'est momentanément retirée pour laisser le CA procéder à l'élection du bureau. Le président présente donc le nouveau bureau à l'AG.

Président :	SELIN	Alain
Vice-Président :	GUIOMAR	Liliane
Trésorier	LACROIX	André

Trésorier adjoint	DE MAHIEU	Patricia
Secrétaire	ANDRES	Vincent
Secrétaire adjoint	REINERT	Richard

8/ Questions diverses

L'utilisation d'une locomotive médiatique (acteur, chanteur, etc.) pour mieux médiatiser notre action est proposée. Après débats, cette initiative est retenue comme pouvant s'avérer éventuellement utile, si besoin était, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée à 19h00.

Le Président

Le Secrétaire